







APPEL A PROPOSITIONS

Technicien(ne) supérieur(e) de Maintenance industrielle

POEC 2023

Date de publication: 17/02/2023

Date limite de dépôt des candidatures : 13/03/2023

Envoi électronique aux adresses suivantes :

c.wibaut@opco2i.fr
a.duval@opoc2i.fr







SOMMAIRE

1.	REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
	Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I	3
	Marché à procédure adaptée	3
	Modalité de dépôt des offres :	3
	Date limite de réception des offres :	3
	Référents pour les renseignements complémentaires :	3
	Format de la réponse attendue :	3
2.	CONTEXTE	4
	2.1. Présentation OPCO 2I	4
	2.2. Contexte territorial	4
	2.3. La POEC	5
3.	OBJET DE LA CONSULTATION	6
	3.1. L'action de formation	6
	3.2. Détails de la formation	7
	Les objectifs de la formation :	7
	Compétences visées à l'issue de la formation :	7
	Modules de formation à aborder :	7
	Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique	7
	Les moyens pédagogiques :	8
	Identification et sélection des bénéficiaires :	9
	Les évaluations :	9
	Période d'immersion :	9
	3.3. Engagements du prestataire	9
4.	MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	11









1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 21 délégation Normandie

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à

c.wibaut@opco2i.fr
a.duval@opoc2i.fr

Date limite de réception des offres :

13/03/2023

Référents pour les renseignements complémentaires :

c.wibaut@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.









2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2I

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - O Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - o La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2.2. Contexte territorial

La maintenance industrielle constitue un enjeu primordial pour les industries de la métallurgie tout comme celles des autres secteurs d'activité. Les tensions sont donc particulièrement fortes sur ce métier d'autant que les compétences attendues sont en pleine mutation: robotisation, automatisation, numérique, bigdata, cybersécurité constituent le quotidien des technicien(ne)s supérieur(e) de maintenance industrielle. Les demandes explosent côté entreprise et les candidatures pertinentes sont rares.

Principalement préventive, la maintenance devient prédictive et utilise les outils numériques de l'industrie 4.0 : Réalité augmentée, réalité virtuelle, analyse des données, connectivité constituent le quotidien du Technicien supérieur de Maintenance industrielle. La pratique opérationnelle doit donc être complétée par une aisance et une dextérité accrue avec les outils du numérique sans toutefois négliger les bases théoriques et techniques fondamentales.

Les industries des bassins virois et flérien ont manifesté, par le passé, leurs inquiétudes et besoins sur ce champ. L'UIMM Normandie Sud avait pu mener en partenariat avec la Région, la Sous-préfecture, la Mairie de Vire, le Rectorat, les industries locales et les filières industrielles comme l'agroalimentaire une étude des besoins. Celle-ci a conduit à l'ouverture d'un BTS sur le territoire pour rapprocher formation et emploi dans des bassins particulièrement industriels. Une forte communication et des









actions spécifiques ont été menées pour accompagner les industries dans l'identification des profils à recruter. Force est de constater que les candidatures manquent à l'appel. Les entreprises éprouvent beaucoup de mal à sourcer des candidat(e)s alors même que les besoins vont croissants.

Pourtant, des profils généralistes ayant des acquis sur les fondamentaux (mathématiques, français et langues étrangères) sont potentiellement des candidat(e)s recherché(e)s.

L'objet de la présente POEC est de permettre à des candidat(e)s du territoire, qui aurait choisi une première orientation qui aujourd'hui ne les satisfait plus et qui se trouveraient dans une forme de reconversion, d'opter pour les métiers de la maintenance : emploi pérenne assuré sur leur propre territoire et formation à proximité. La formation proposée dans cette POEC permettra de doter les candidat(e)s généralistes identifiés avec les entreprises d'une connaissance technique pertinente pour embrayer sur deux années de formation en apprentissage et de briguer un BTS Technicien(ne) supérieur(e) de Maintenance Industrielle.

Cette action spécifique est articulée autour d'objectifs opérationnels :

La préqualification orientera vers le métier de Technicien(ne) supérieur(e) de Maintenance Industrielle.

Le parcours proposé en POE devra donc :

- Inclure la connaissance de l'entreprise industrielle,
- Inclure des apprentissages techniques en plus des compétences de base
- Pleinement s'articuler avec une poursuite de formation en apprentissage pour un BTS Maintenance des systèmes, option systèmes de production
- si nécessaire, recourir à des apprentissages selon des modalités diversifiées : présentiel et distanciel, en groupe ou groupe-projet et en autonomie avec une acculturation aux outils numériques et informatiques

En conséquence, nous souhaitons former un groupe de 12 demandeurs d'emploi sur ce métier pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes de ce territoire.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :









- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

Les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment Pôle Emploi qui propose de mettre en œuvre la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et de déceler les habiletés des personnes à appréhender les gestes professionnels et à évoluer dans un métier donné. Cette phase est aussi l'occasion d'effectuer une présélection et d'identifier leur potentiel à se former au métier.

Dans un second temps, les entreprises intéressées par le dispositif seront mobilisées pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

La liste des participants sera communiquée ultérieurement.

ntitulé du métier en tension visé Technicien(ne) supérieur(e) de Maintenance ndustrielle		
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisé ou non.	
Effectif:	12 stagiaires	
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	399 h dont 70 h d'immersion en entreprise	
Lieu de la formation	Vire (14)	
Date de début et fin du parcours	Avril 2023	







3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

L'objectif est de préparer des candidat(e)s en vue d'intégrer les entreprises industrielles du territoire au travers d'un contrat d'apprentissage pour préparer un BTS MAINTENANCE DES SYSTÈMES, option systèmes de production

Les publics visés seront les demandeurs d'emploi et jeunes des missions locales <u>bacheliers</u> (ou équivalent) n'ayant pas de prérequis spécifique autre qu'une appétence pour la maintenance, la réparation, les diagnostiques et la communication.

Compétences visées à l'issue de la formation :

- Lire un plan et-ou un schéma technique mécanique, électrique, hydraulique, etc.
- Appréhender des logiciels de Gestion de Maintenance assistée par ordinateur GMAO
- Respecter les règles de métrologie
- Respecter les règles de sécurité
- Utiliser des appareils de tests et de mesure
- Renseigner les supports de suivi d'intervention
- Lire et comprendre des documents techniques (potentiellement en anglais)
- Etre sensibilisé à la cyber-sécurité de l'entreprise : savoir reconnaître les données sensibles

Modules de formation à aborder :

- Environnement industriel
- Cohésion d'équipe/savoir être
- Connaissances générales (Mathématiques et Français)
- Santé, sécurité
- Production et amélioration continue
- Organisation du poste de travail
- Renfort sur les technologies courantes : Electrotechnique, Automatisme, Pneumatique, Hydraulique et sur l'environnement industriel automatisé et robotisé
- Lecture de plans mécaniques et électriques (plan d'ensemble, perspectives, éclatés, dessin de définition, schémas de réseaux de type électrique, pneumatique, hydraulique)
- Montage et démontage en suivant les conseils de base et les modalités de mise en œuvre
- Pratique en atelier de diagnostics et premières interventions techniques
- Application et apports pratiques en atelier

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Une répartition théorie/pratique sur chaque module de formation dispensé (minimum 50-50%).









Une méthodologie pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD).

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) et innovantes pour faciliter l'acquisition de compétences par ce public spécifique.

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de l'Ar2i Normandie, qui est la délégation régionale de l'OPCO2i en Normandie.

L'Ar2i sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) :
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de la 2i régionale.

La 2i régionale sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD);
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.









Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à la délégation régionale 2i, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par la délégation régionale 2i.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à la délégation régionale 2i, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Période d'immersion:

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

Au- delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :









- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à la délégation régionale 2i les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à la délégation régionale 2i.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les délégations régionales 2i.

• Garantir:

- Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipées ;
- Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
- Des supports de cours professionnels et respectant la règlementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
- Un numéro de déclaration d'activité valide ;
- Un référencement à jour sur Qualiopi.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion









d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'applicatif KAIROS, interface d'échange dématérialisé entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Intercarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées sur www.pole-emploi.fr/trouver ma formation, sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.
- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de formation en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.
- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa délégation 2i Normandie devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Expertise de l'organisme

Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Proposition tarifaire

Sourcing des stagiaires

Suivi post-POEC